



Direction Générale des Services

Secrétariat Général

EXTRAIT N°16/2025

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE

VILLE DU SAINT-ESPRIT

**EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX**

**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

Date de convocation et de publication : 20 février 2025

Séance du 27 février 2025

\*\*\*\*\*

Présidence de M. Fred Michel TIRAULT, Maire  
Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND, Secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

L'An Deux Mille Vingt-cinq, le jeudi 27 février à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Ville du SAINT-ESPRIT régulièrement convoqués, se sont réunis à la Médiathèque Alfred MELON-DEGRAS, lieu désigné pour leur séance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**MANDAT SPÉCIAL POUR LA PARTICIPATION DES ÉLUS AU 106<sup>e</sup> CONGRÈS  
DES MAIRES DE FRANCE**

\*\*\*\*\*

**Étaient présents :** M. Fred Michel TIRAULT, Maire et Président - M. Erick PIGNOL - Mme Sylvia ELISMAR-JEAN-BAPTISTE-SIMONNE - M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE - Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND - M. Athanase MONDÉSIR - Mme Cynthia JACOB (Adjoints) M. Christian MARTIAL - Mme Huguette DELEM - Mme Maryse GOUJON - M. Guybert FIRMIN - Mme Marie-Annick APOCALE - M. Boris VIGILANT - Mme Judith DIALLO - Mme Geneviève SUZANNE - M. Steve ALLONGOUT - Mme Renée BERNADINE (Conseillers Municipaux).

**Étaient absents (es) excusés (es) :**

**Procurations :**

- Mme Sabrina TOUYA-PILON à Mme Geneviève SUZANNE
- Mme Peggy FAGOUR à Mme Huguette DELEM
- Mme Ketty MARIE-LUCE à M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE
- M. Alexandre GERALD à M. Athanase MONDÉSIR
- M. Thierry DORVAN à M. Erick PIGNOL
- M. Jocelyn ALCINDOR à M. Fred Michel TIRAULT
- M. Michel DURANTY à Mme Marie-Annick APOCALE

**Étaient absents (es) :**

- Mme Lindsay SAINT-PIERRE
- Mme Maryse PLANTIN
- Mme Stéphanie PARTY
- Mme Annie GROS-DUBOIS
- M. Olivier BERISSON

**Secrétaire de séance :**

L'appel terminé et le quorum atteint, le Président prie le Conseil de désigner un secrétaire de séance. Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle déclare accepter.

\*\*\*\*\*

**Vu** l'article L.2123-18 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif au remboursement des frais engagés par le Maire et ses élus dans le cadre de l'exécution de leurs mandats spéciaux,

**Vu** la circulaire du ministère de l'intérieur du 15 avril 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux, qui précise que les frais de déplacement peuvent être remboursés sur présentation d'un état de frais et après délibération du conseil municipal,

**Vu** l'organisation du 106<sup>e</sup> Congrès des Maires et Présidents d'intercommunalité de France, du 18 au 21 novembre 2024, au Parc des Expositions de la Porte de Versailles à Paris,

**Considérant** que cette manifestation nationale est l'occasion au-delà de l'aspect purement statutaire, de participer à des débats, tables rondes, ateliers sur de grands thèmes d'actualité relatifs à la gestion des collectivités territoriales, donnant ainsi l'occasion aux élus de s'exprimer et d'obtenir des réponses indispensables à l'exercice de leur mandat,

**Considérant** que la participation des élus présente incontestablement un intérêt pour la ville qu'ils représentent,

**Considérant** que dans le cadre de ce déplacement une réunion d'information des projets de la ville du Saint-Esprit est organisée à l'attention des spiritains vivant en France hexagonale,

**Considérant** que pour la bonne organisation de cette mission, les élus sont accompagnés d'un agent communal,

**Considérant** que la ville doit prendre en charge ou rembourser les frais engagés par les élus pour leur participation au 106<sup>e</sup> Congrès des Maires et Présidents d'intercommunalité de France,

**Considérant** qu'une délibération doit être prise pour autoriser cette prise en charge ou ce remboursement des frais engagés pour cette mission, en conformité avec les règles de gestion des mandats spéciaux,

**Considérant** la sollicitation du comptable public du Service de Gestion Comptable CAESM,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

1. **DONNE** mandat spécial à Monsieur Fred Michel TIRAULT, mesdames Suzanne GENEVIEVE et Renée BERNADINE pour représenter la ville au 106<sup>e</sup> Congrès des Maires et Présidents d'intercommunalité de France,
2. **AUTORISE** la prise en charge et le remboursement des frais inhérents à l'exécution du mandat spécial sur les crédits ouverts au budget communal,
3. **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents utiles et pièces afférentes à ce dossier et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Maire lève la séance à 21h35. Fait et clos les jour, mois et an que dessus et les membres présents ont signé.

Pour extrait certifié conforme.  
Fait au Saint-Esprit, le 27 février 2025

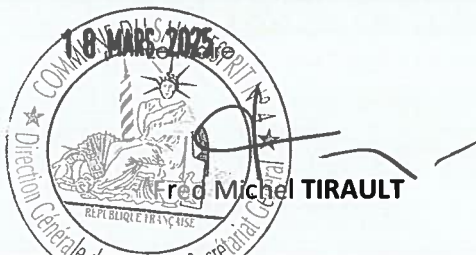
Le Maire,  
  
Fred Michel TIRAULT

La secrétaire de séance,

  
Patricia BOCLÉ-BRIAND

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, informe que le présent extrait des délibérations du Conseil Municipal peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Martinique dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Transmis en sous-préfecture du MARIN, le

  
Fred Michel TIRAULT